

**DEPARTEMENT
DE LA VIENNE**

COMMUNE DE DIENNE

**AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 AOÛT 2016**

Convocation du 05/08/2016 – conseillers présents : 11 – pouvoir : 1 – excusés : 2

Travaux salle des fêtes :

Étude de sol obligatoire à effectuer, accord pour la société Abrotec pour un montant HT de 2 200 € HT, 2 640 € TTC, inscription opération 121.

Lot 1, démolitions – gros œuvre – enduit : complément pour le mur de séparation parking de 8 118 € HT, 9 741 € TTC, inscription opération 121.

Bassin d'orage : montant des travaux 16 317 € TTC (création du bassin) et 2 253 € TTC pour canalisation des eaux pluviales. Manque les devis de plantations. Opération 120.

Aire de jeux-aménagement paysager : montant des jeux achetés 18 600 € ; création aire jeux pour 5 378 € TTC et d'allée piétonne 6 215 € TTC, manque les devis de mobilier. Opération 123.

Eaux Vienne : approbation des modifications des statuts du syndicat mixte « eaux de Vienne » et acceptation de la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat.

Garderie : facturation périscolaire, forfait du matin à 1.00 €, du soir avec goûter 1.50 €.

Cantine : pas d'augmentation. Tarif actuel 2.80 € pour les enfants et 4.50 € pour les adultes. Achat d'assiettes jetables temporairement.

Salle socio : accord pour le devis de branchement électrique en 380 V de 700 € TTC. Location de la salle suspendue jusqu'à la fin des travaux pour des raisons d'hygiène.

Syndicat des 5 communes : prise acte de la dissolution du syndicat, acceptation du transfert des structures « Petite Enfance » à la communauté de communes des Vallées du Clain » ainsi que la vente de l'EHPAD la Génolière et partage de la vente entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants.

Illuminations fin d'année : accord pour location de motifs pour 1200 € TTC et achat d'un complément de guirlandes pour la place pour environ 300 €.

Archives : refaire délibération pour acceptation de la modification de l'avenant suite erreur date année.

Communauté de communes des Vallées du Clain : validation de la Charte de Gouvernance concernant le PLUI.

Affiché le 02/09/2016

Le Maire, Christian LARGEAU

